

La pandémie actuelle de COVID-19 a affecté la mobilité à travers le monde sous diverses formes et a créé des restrictions, interdictions et perturbations dans les manières de voyager. Le 19 mars 2020, le gouvernement du Niger a mis en place une série de mesures de prévention pour contenir la propagation de la pandémie COVID-19 – y compris la fermeture des frontières terrestres et aériennes du pays. Afin de mieux comprendre comment ces restrictions affectent la mobilité dans le pays, l'OIM a développé **une base de données sur la mobilité cartographiant l'emplacement, le statut et les différentes restrictions imposées aux principaux points d'entrée (PdE)**. Le but de cette évaluation est d'aider les autorités nationales, les agences des Nations Unies, les ONGs et les autres parties prenantes clés à identifier et développer des interventions adéquates de préparation et de réponse à la pandémie. Ce rapport présente des informations sur l'état opérationnel ainsi que les mesures de santé publique qui ont été mises en place dans **40 PdE officiels à travers le pays** sur la période de juillet –Août 2020. Le présent rapport sera mis à jour sur une base mensuelle afin de faire le suivi de l'évolution des statuts des PdE.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Entre les mois de juillet et août 2020, l'évaluation a permis de collecter des données au niveau de 40 Points d'Entrée (PdE) dans les huit régions du pays au travers d'entretiens téléphoniques et/ou communication par e-mail avec des informateurs clés.



7 aéroports



33 points de passage terrestres

STATUT DES PdE ET MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE



7 Ouverts



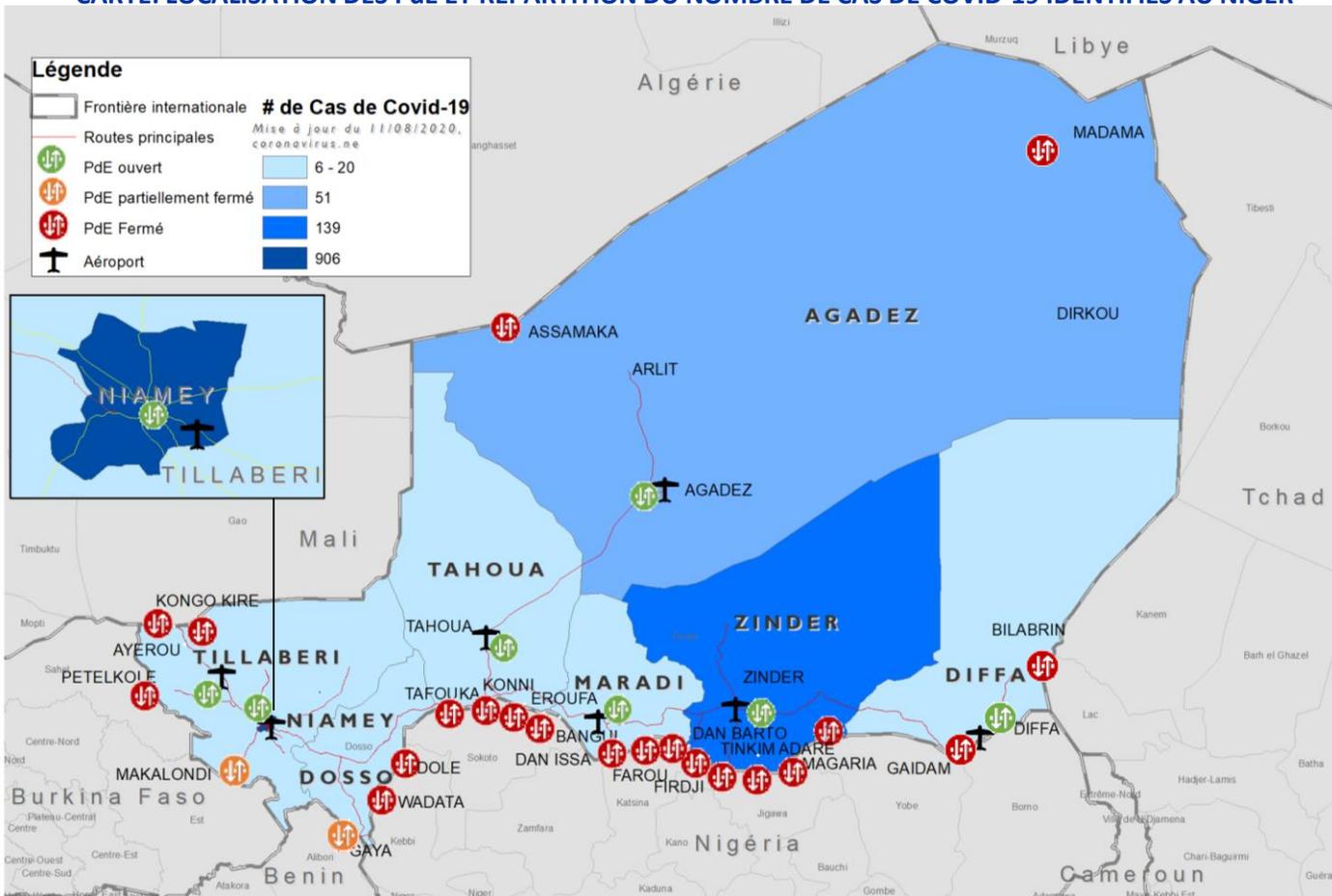
2 Partiellement ouverts



31 Fermés

Presque tous les points d'entrée (PdE) terrestres évalués étaient fermés (31 sur 33); seuls deux (2) Postes de contrôle juxtaposé (PCJ), situés à Gaya et Makalondi, sont restés partiellement ouverts pour permettre le passage de marchandises en provenance de pays limitrophes comme le Bénin ou le Burkina Faso. Pourtant, bien que les frontières soient fermées, l'OIM observe régulièrement des mouvements transfrontaliers au niveau des PdE. Par ailleurs, tous les aéroports du pays (7 aéroports) sont ouverts au trafic aérien.

CARTE: LOCALISATION DES PdE ET RÉPARTITION DU NOMBRE DE CAS DE COVID-19 IDENTIFIÉS AU NIGER



“ Cette carte est à titre indicatif seulement. Les représentations et l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent contenir des erreurs et n'impliquent aucun jugement sur le statut juridique d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières par l'OIM ”.

MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE MISES EN PLACE AUX POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS

La réouverture prochaine des frontières, et les mouvements transfrontaliers continus en dépit de la fermeture des frontières mettent en exergue l'importance de mettre en place des mesures de santé pour assurer la sécurité des voyageurs et du personnel et l'application des mesures sanitaires aux frontières. Dans cette optique, les évaluations menées par l'OIM comprennent des informations sur les mesures sanitaires mises en œuvre au niveau des PdE. En particulier, les exercices récoltent des données sur la situation et l'état des lieux concernant les points suivants:

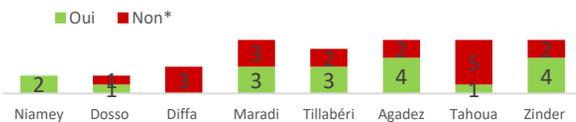
- la présence d'**agents de santé** au PoE
- la mise en œuvre de **Procédures Opérationnelles Standardisées (POS)** pour la gestion des flux, le respect des mesures de PCI (Prévention et le Contrôle des Infections) pour les usagers comme pour les agents des PdE, la détection des cas suspects, l'alerte, l'enregistrement et l'orientation des voyageurs en cas de suspicion de COVID-19
- la mise en œuvre des activités de **Communication des Risques et d'Engagement Communautaire (CREC)**
- l'installation de **stations de lavage des mains** (prévention et contrôle des infections et autres équipements)
- la mise en place d'un **processus de dépistage médical** et la mise en place d'un **système d'orientation**



PRÉSENCE DES AGENTS DE SANTÉ

Les **agents de santé** sont présents dans **50% des PdE évalués** (soit 18 sur 36). Il peut s'agir des agents du Ministère de la Santé Publique (MSP) ou du personnel des autorités sanitaires locales. Les agents de santé sont relativement moins déployés aux PdE évalués dans les régions de Diffa, Maradi et Tahoua.

Graphique 1: présence d'agents de santé aux PdE évalués



COMMUNICATION SUR LES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Des informations sur le COVID-19 sont fournies dans près de deux tiers **des PdE évalués (22 sur 36, 61%)**, avec la plus faible proportion dans la région de Tahoua. Des informations sur les moyens de prévention du COVID-19 sont ainsi présentées sur des **affiches, des dépliants**, ou au travers d'**annonces publiques**. Les voyageurs sont également **informés des symptômes** du COVID-19 et du comportement à adopter au cas où ils développent ces symptômes.

Les voyageurs passant par les PdE évalués dans les régions telles que Diffa, Tahoua et Tillabéri disposent de très peu d'informations sur les services de soins disponibles au cas où ils développent des symptômes de la maladie.



PROCESSUS DE DÉPISTAGE DE LA SANTÉ ET SYSTÈMES DE RÉFÉRENCEMENT

Un système de **référéncement** est mis en place dans la grande majorité (**34 sur 36**) des PdE. Ce système n'est cependant fonctionnel que dans deux PdE. En revanche, il n'existe pas de **zone d'isolement** des cas suspects, sur aucun des sites évalués. **11 PdE** sur 36 évalués (31%) ont mis en place un processus de **dépistage médical systématique** pour tous les voyageurs. Ces 11 PdE disposent également d'un dispositif de santé qui comprend un contrôle de la température à l'aide d'un **thermomètre sans contact**. Par ailleurs, 22 PdE sur 36 sites qui disposent des Équipements de Protection Individuelle (EPI) comprenant (**gants jetables, masques chirurgicaux, écrans faciaux**, etc.) et portés par les agents de contrôle (et tous les autres travailleurs) sur le site.



PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES (POS)

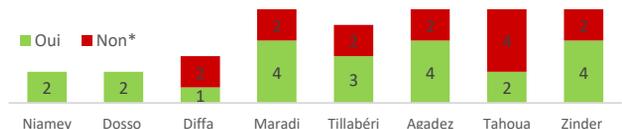
Aucun des PdE évalués n'a de POS écrite en place pour la gestion des flux et la détection de voyageurs malades mais des instructions ont été données aux différentes régions afin de faire un suivi régulier des activités au niveau des PdE. Les différents POS sont en cours d'élaboration.



PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Près de deux tiers des PoE évalués (22 sur 36) dispose d'une station de lavage des mains. Plus de la moitié des PdE des régions de Zinder, Agadez, Maradi et Tillabéri sont équipés de stations de lavage des mains. Lorsque des stations de lavage des mains sont disponibles, la grande majorité est également équipée de savon et d'eau ou de l'eau chlorée.

Graphique 2: disponibilité de stations de lavage des mains dans les PdE évalués



PROCHAINES ÉTAPES PRÉVUES PAR L'OIM NIGER

Développer et coordonner conjointement le déploiement des activités clés au niveau des PdE par le biais d'un comité ou d'un Groupe de travail national spécial pour évaluer, traiter et adresser les questions urgentes au niveau des PdE. L'OIM soutient actuellement la création de ce comité sous la direction de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) et de la Police nationale (Ministère de l'Intérieur).

Mener régulièrement des évaluations et faire la mise à jour du statut de tous les PdE officiels au Niger et partager les résultats avec les instances pertinentes et autres parties prenantes.

En coordination avec les autorités et autres parties prenantes (Ministère de la Santé, OMS, ONGs,...), identifier les PdE clés où la surveillance sanitaire doit être mise en place et / ou renforcée afin de mieux contenir la propagation de COVID-19.

"Avertissement : Cette analyse ne concerne pas la totalité des PdE du pays, elle concerne seulement 36 PdE qui ont fourni des informations pour la période de mai-juin 2020. Ces informations peuvent connaître un changement."